
AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - Règlement 622

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 01 juin 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement 622 intitulé : **RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DES AVIS PUBLICS.**

QUE ce règlement est actuellement accessible sur le site internet de la Ville et déposé à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 02 juin 2020.

Manon Beauchemin
Greffière
